



Le groupe des Aînés gais de la Capitale se consolide

Depuis deux ans, notre groupe s'est constitué rapidement grâce au travail assidu d'une quinzaine de bénévoles qui ont développé d'excellentes activités, une coordination efficace et des mécanismes de publicité efficaces. La communauté gaie de la région de Québec dispose maintenant d'un groupe d'ainés qui favorise le réseautage pour briser l'isolement, le tout, dans un contexte amical et chaleureux. Cette évolution a profité à beaucoup d'entre nous en offrant un lieu de solidarité et de contacts sociaux agréables et valorisants. Cette manière de fonctionner constitue notre marque d'excellence et ne changera pas, tout comme le mécanisme d'adhésion fondé sur la gratuité.

Au fil du temps, le nombre d'amis qui ont rejoint le groupe a fortement augmenté (actuellement plus de 300 inscrits), ce qui traduit bien la pertinence sociale de notre groupe. Visibles sur Facebook et notre site Web, nous recevons maintenant des contacts d'intervenants du monde de la santé et des services sociaux. Notre mode de fonctionnement actuel est basé sur le bénévolat et l'implication des membres pour les membres. Cette caractéristique est dans notre ADN et ne changera pas.

Toutefois, l'action des bénévoles est essentielle pour que le groupe se maintienne et continue d'offrir des activités de qualité. Chaque bénévole est libre de cesser son implication pour des considérations personnelles ou de santé. Considérant l'âge des bénévoles, on ne peut pas compter sur une implication à long terme. Avec le mode actuel de fonctionnement, le départ de trois ou quatre bénévoles pourrait compromettre la suite des activités et nous retourner à la case départ (presque rien pour nous à Québec). Il faut donc assurer la pérennité de notre groupe.

Le recrutement de bénévoles pour animer des activités doit être amélioré pour assurer la continuité. Pour réussir, il faut leur fournir un encadrement logistique (locaux, matériel, publicité) et sécuritaire. L'obtention de locaux gratuits ou à faible coût est presque impossible pour un groupe informel. Il faut développer des partenariats avec des organismes communautaires, municipaux et gouvernementaux. C'est possible pour un groupe structuré en OBNL (organisme à but non lucratif).

Durant les derniers mois, nous avons constitué un comité qui a assuré la coordination et la publicité de nos activités. L'assistance accrue aux diverses activités montre l'efficacité de cette stratégie. Après avoir analysé les avantages et inconvénients, le comité a conclu que notre groupe devait agir pour assurer sa pérennité. Avec les conseils bénévoles d'un avocat gai spécialisé dans les OBNL, nous avons monté un projet d'enregistrement auprès du Gouvernement du Québec afin de constituer un OBNL. L'OBNL succédera à notre groupe informel, en maintenant les principes de convivialité, d'amitié, de spontanéité afin de briser l'isolement des gais aînés vivant des situations semblables aux nôtres, face à la solitude, à la maladie, au manque de ressources financières...

La constitution d'un OBNL implique plus d'avantages que de désavantages. Le comité qui fait cette proposition accepte d'assumer les tâches mineures reliées à l'incorporation (réunions du CA, comptabilité et impôts, rédaction de procès-verbaux et négociations d'entente avec des partenaires).

Les avantages sont importants :

- Assurer le renouvellement des bénévoles et constituer un conseil d'administration (CA) chargé d'assurer la continuité des activités (recrutement et appui des bénévoles).
- Négocier des ententes avec d'autres organismes pour obtenir des locaux à faible coût et des financements ponctuels, par exemple une table à la journée communautaire que nous avons payé en août (capacité de conclure des ententes).
- Offrir une meilleure sécurité aux bénévoles qui organisent des activités. Avec une structure informelle, leur responsabilité personnelle est engagée en cas de problème. Un OBNL devient responsable et peut souscrire une assurance (personne morale).

- Disposer d'instances auxquelles les membres peuvent s'adresser en cas de litige (CA) et des assemblées générales où ils peuvent élire des représentants au CA et influencer la gestion de l'OBNL (démocratie).

Le document constituant l'OBNL sera disponible sur notre site Web dès qu'il aura été approuvé par les instances gouvernementales. Une assemblée générale de l'AGC Québec sera convoquée au printemps prochain pour présenter les détails du document qui protège les principes actuels d'amitié, d'entraide, de respect, d'accompagnement et de solidarité qui constituent notre ADN.

Afin d'assurer un démarrage efficace, le premier CA sera constitué des membres du comité de coordination. Nous invitons tous ceux qui ne sont pas déjà inscrits à devenir membres du groupe via notre page Facebook ou notre site Web (ou les deux).

Patrick Dessureault, président (coordonnateur et trésorier)

Marius Thériault, vice-président (webmestre et publicité)

Guy Cloutier, secrétaire (registraire et communication avec les membres)

Christian Duchesne, administrateur (conseil juridique)

Un représentant des partenaires, administrateur